

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 juin 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 8 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme PEYSSELON Valérie	À M. RAULT Serge

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Julien MATHOULIN	Député de la Commune de Jonzieux
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 14 JUIN 2023

Charles ZILLIOX accueille les participants à la Mairie de Jonzieux, commune qui accueille en ce moment les Rendez-vous de mon Parc. Il remercie Julien MATHOULIN, délégué de la Commune, qui assiste à la réunion.

Il évoque le décès de Daniel MANDON, ancien député, conseiller général, maire et vice-président au Parc. Il avait notamment contribué au travail sur la passementerie de Jonzieux. C'était un homme érudit et humaniste.

Charles ZILLIOX invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Un tour de table est ensuite fait pour que chacun se présente à Julien MATHOULIN.

Jean-Louis POLETTI est désigné secrétaire de séance.

1 – PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA FUTURE CHARTE DU PARC PAR LE BUREAU D'ÉTUDES ACER CAMPESTRE

Assistent également à cette première partie de réunion, certains membres de la Commission « Révision de la Charte » dont Edwige ODIN (Saint-Victor-Malescours), en présentiel ; et à distance, Patrick LARGERON et Patrick VEYRE, représentant les Amis du Parc, Franck BLANCHARD (délégué suppléant de Saint-Sauveur-en-Rue), Julien GAY (Adjoint à Saint-Marcel-lès-Annonay), Thibald ABEILLON (délégué de Saint-Romain-en-Gal), Christine de LESTRADE (déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien – Commune de La Chapelle-Villars), Cyril MATHEY (Adjoint à Givors) et André MICOUD Vice-Président du Conseil scientifique du Parc. A noter que ce sont excusés pour cette réunion, Mélanie BLANCHON (Saint-Bonnet-Le-Froid), Christian MASSOLA (Maire de Brossainc) et Dominique Nunez (délégué de L'Horme)

Pour le bureau d'études Acer Campestre, c'est Sabine LAVAL et Julie PEILLON qui assurent la présentation.

Le détail de la présentation figure dans le diaporama joint au présent compte-rendu.

Sabine LAVAL rappelle le contenu d'une étude environnementale, qui est cadré par la loi. Cet exercice est itératif et se fera sur chaque version de la charte jusqu'à la version à soumettre à l'enquête publique.

Julie PEILLON présente également l'état initial de l'environnement en mentionnant les grands enjeux environnementaux du territoire considéré par la révision de la Charte.

Charles ZILLIOX précise que ces enjeux sont bien connus aujourd'hui. La question est de savoir si le territoire apporte les bonnes réponses dans son projet de charte.

La présentation se poursuit avec l'analyse des incidences. Il s'agit de manière qualitative, d'évaluer l'incidence d'une mesure sur les différentes composantes de l'environnement (paysage, biodiversité, eau, sol, air ...). Souvent, l'incidence dépend de la mise en œuvre de la mesure. L'objectif de l'évaluation environnementale est d'éviter ainsi les incidences négatives.

La présentation se fait par orientation.

Pour l'orientation 1 – Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire

Sabine LAVAL indique qu'il est recommandé d'être plus précis sur les thématiques ciblées par les mesures et dispositions de la charte relevant de cette orientation 1.

Charles ZILLIOX demande si le bureau d'études a des exemples concrets à proposer pour répondre à cette recommandation.

Sabine LAVAL répond qu'il conviendrait de cibler ou de prioriser par exemple les thèmes qui sont liés aux enjeux les plus importants pour le territoire.

Il est également recommandé de mieux expliciter, de rendre plus lisible la transversalité entre les différentes mesures de la Charte.

Pour l'orientation 2 – Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire

La démarche JERC (Justifier, Éviter, Réduire et Compenser), notamment le J, est intéressante car elle permet

d'abord de justifier un projet avant de le faire. C'est une démarche qui pourrait être élargie, en prenant en compte l'ensemble des composantes environnementales et pas uniquement la biodiversité et les paysages.

Il est conseillé d'être plus précis dans le Plan de Parc sur la localisation des corridors. Par ailleurs, la nécessité de prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme devrait être plus affirmée.

Charles ZILLIOX précise que la retranscription des corridors est déjà faite au niveau des SCOT.

Sabine LAVAL propose de reprendre ceux existants déjà dans les SCOTs.

Il serait intéressant de repérer dans le Plan de Parc des sites à restaurer d'un point de vue écologique si le territoire ne souhaite pas/ne peut pas identifier dans le Plan de Parc des sites de compensation écologique.

Pour l'orientation 3 – Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux

Il est recommandé d'accompagner le développement économique non pas uniquement sur les aspects biodiversité et paysage mais également sur d'autres aspects comme la réduction et la gestion des déchets par exemple.

Une réflexion sur les besoins réels en foncier économique pourrait être engagée également.

L'économie circulaire et les circuits courts sont intéressants. Des modèles vertueux sont identifiés dans la version 0 de la Charte.

L'environnement doit être perçu comme une opportunité d'améliorer les projets. Cela peut être un levier de développement. L'environnement doit servir au développement économique du territoire.

Il serait judicieux de proposer des zones forestières à fort enjeux écologiques où les équipements de desserte seraient à mieux cadrer.

Charles ZILLIOX demande si un plus fort encadrement suppose de la contrainte supplémentaire.

Sabine LAVAL répond qu'il s'agit plutôt d'un accompagnement pour aller vers des projets plus vertueux. Il est possible de faire plein de choses, y compris sur les ZAE : désimperméabilisation, récupération des eaux de pluie...

Pour l'orientation 4 – Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources

Pour aller plus loin, il conviendrait de faire le lien entre cette orientation qui concerne notamment la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers et l'orientation 2. Les orientations sont trop isolées les unes par rapport aux autres.

Par ailleurs, il serait intéressant d'afficher plus clairement la volonté de contribuer à la réduction de la consommation foncière et de mentionner la contribution du territoire à l'objectif ZAN. Un travail plus approfondi sur ce sujet avec les SCOTs pourrait être utile.

Charles ZILLIOX précise que le ZAN n'est pas mentionné car c'est déjà la loi. Cela n'est pas utile de rajouter du droit sur du droit. C'est un sujet très fluctuant et on s'aperçoit que le SRADDET a renvoyé vers le SCOT. Les efforts faits au niveau du territoire sont constants sur la non-consommation d'espace.

Sabine LAVAL précise que l'Autorité environnementale pourrait alerter sur la non-mention du ZAN. Il s'agit juste de dire qu'on en a conscience.

Pour l'orientation 5 – Tendre vers une plus grande sobriété et une plus grande résilience

Il est recommandé de mentionner dans la charte les retenues collinaires

Charles ZILLIOX demande quelle est la politique de l'autorité environnementale sur cette question.

Sabine LAVAL répond que l'Autorité environnementale demandera à ce que la Charte propose un encadrement de la création de ces retenues.

Sabine LAVAL recommande, dans cette orientation 5, d'améliorer le lien entre biodiversité et énergies renouvelables et d'aborder la question de l'amélioration des dispositifs de chauffage existants.

Serge RAULT souligne que l'évaluation environnementale a été faite à partir de la Charte martyre alors que le document de référence aurait plutôt dû être celui rédigé après avoir pris connaissance des retours des Communes et Intercommunalités.

Sabine LAVAL indique que l'on est dans une démarche itérative, qui est là pour accompagner la rédaction de la charte et en réduire les incidences sur les différentes composantes de l'environnement. En effet, l'évaluation environnementale finale tiendra compte des modifications faites au fur et à mesure et ses modifications seront tracées. L'autorité environnementale aura une vision de la manière dont l'évaluation environnementale *in itinere* (évaluation chemin faisant) aura été utilisée dans le processus d'écriture de la charte. Il faudra justifier ce qui n'a pas été pris en compte.

Serge RAULT rétorque que si les propositions à l'issue de la concertation des Communes vont en régressant, il est dommage de ne pas partir de cette vision concertée. Rajouter des éléments sur le ZAN et la démarche JERC, c'est quelque chose de contraignant alors que la Charte doit plutôt être un document de ce vers quoi on tend.

Philippe MARION trouve en effet que la Charte doit être un document plutôt fédérateur que censeur pour que tout le monde puisse y adhérer. Un gros travail a été fait au niveau du bureau communautaire de Vienne Condrieu. Il est nécessaire de reprendre une vision générale alors qu'il y a une rigidification sur certaines mesures.

Philippe MARION indique que la problématique du manque de ressource en eau est déjà présente. Comment fait-on ? Il ne voit que trois solutions : soit l'eau est retenue à la source, soit elle est remontée depuis le Rhône, soit on laisse mourir notre agriculture ?

Christine ROBIN répond que l'agriculture fait en effet face à un manque d'eau et qu'il y a aussi des solutions adaptatives (changement de pratiques, changement de production).

Philippe MARION pense qu'il est nécessaire d'évoquer ce problème plus clairement dans la charte. Certaines choses doivent être posées. On en est uniquement à la genèse. Cette version martyre n'est qu'une ébauche.

Sandrine GARDET indique que la mission du Bureau d'études Acer Campestre sera aussi de vérifier que la Charte est compatible avec les documents de rang supérieur. Ce travail se réalisera sur la version 1 de la charte.

Charles ZILLIOX précise que nous attendons les retours formalisés des collectivités sur la version V0 de la charte. Sur cette base, nous élaborerons une version 1 de la charte qui fasse consensus au moins au niveau du Bureau.

Jean-Philippe PORCHEROT demande si le compte-rendu pourra intégrer la présentation du bureau d'études.

Sandrine GARDET répond que les documents rédigés par le bureau d'études seront mis à disposition des élus du Bureau.

Luc THOMAS souhaite connaître les prochaines échéances.

Charles ZILLIOX indique que les 2 prochains bureaux seront consacrés à la Charte. Il y aura prochainement un comité de pilotage de la Charte également. L'objectif est de faire voter cette nouvelle version de la Charte lors du comité syndical du 27 septembre. Si ce n'est pas assez mûr, on repoussera.

Luc THOMAS souligne que si le nouveau projet de Charte va en régression, l'autorité environnementale va souligner les aspects négatifs. Il demande si elle aura connaissance des étapes intermédiaires et si c'est le cas, ce sera difficilement défendable.

Charles ZILLIOX répond que la version transmise, ce sera celle qu'on décidera. Ce sera à nous de justifier les éventuelles régressions.

Luc THOMAS fait état du gros travail mené à Vienne Condrieu Agglomération, avec les élus, les Communes et les services. Un travail d'étude comparative avec une Charte aboutie, celle de la Chartreuse a été fait. Il faudra transmettre l'étude environnementale définitive.

Charles ZILLIOX précise qu'il a pris connaissance de l'étude environnementale du Parc du Vercors. C'est très itératif et il faut voir les questions qui sont posées.

Il faut aussi se demander si on veut le label ou pas. C'est arrivé que des Parcs soient retoqués.

Charles ZILLIOX rappelle qu'il aimerait que la Charte ne soit pas vue comme une contrainte. Il faut une écriture moins directive mais quand même dire les choses. L'objectif est de conserver le classement Parc naturel régional pour notre territoire. La Charte doit servir pour améliorer encore notre territoire.

Quand il voit tout ce qui se passe actuellement sur le plan environnemental, il a l'impression que le Parc du Pilat prend du retard alors qu'il avait de l'avance, il y a encore quelque temps. Cette impression est renforcée par les conversations de ce jour.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 31 MAI 2023

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Commission Tourisme et Loisirs du 15 mai 2023 : Martine MAZOYER présente les principaux points abordés pendant cette réunion. Un travail a été lancé sur la réédition de la carte touristique. D'autres projets de communication ont vu le jour : la réédition du marque page « Pilat Rando » et le relais de la campagne nationale « Quand on arrive en Parc »

Il a été fait mention de la mission de service civique en cours sur le balisage et l'amélioration des sentiers de randonnée.

Le travail sur l'élaboration de la stratégie touristique se poursuit et sera finalisé à l'automne.

Le travail sur le projet « sites emblématiques » continue également avec notamment un travail sur l'encadrement de la pratique de VTT enduro sur Roisey et Véranne, ainsi que la poursuite des observations sur le secteur des crêts.

Martine MAZOYER informe également des échanges qui ont été organisés entre le SDIS 42 et les agents du Parc afin que ces derniers sachent comment contribuer à limiter le risque incendie sur le territoire.

Philippe MARION fait remarquer qu'il y a une erreur dans ce compte-rendu. José GARCIA présent à cette réunion n'est pas adjoint au Maire de Condrieu, mais conseiller municipal de cette même commune.

- Commission Éducation, sensibilisation et action culturelle du 24 mai 2023 : Jean-Philippe PORCHEROT revient sur l'ensemble des sujets abordés. Il a été question de la programmation des Rendez-vous de mon Parc et de Champ libre.

Le Parc travaille avec Derrière le Hublot sur 2 résidences artistiques autour du GR 65.

Le Parc s'est adjoint les services d'une stagiaire sur le patrimoine de la Déôme qui a en un mois déjà caractériser 100 éléments patrimoniaux.

Le travail sur la captation des savoir-faire est toujours en cours. Une table ronde a eu lieu lors de l'évènement « Tresse alors ! » sur la conservation des savoir-faire.

Jean-Philippe PORCHEROT regrette que, lors de cette table ronde, certains échanges aient pris trop de temps et que la présentation par le Parc de l'outil K-PROCESS de conservation des savoir-faire se soit faite devant un public clairsemé.

Charles ZILLIOX souligne qu'il a trouvé les échanges très intéressants et que le travail mené est important.

Jean-Philippe PORCHEROT indique également que les entreprises qui consacrent du temps à la captation des savoir-faire aux côtés du Parc aimeraient être rétribuées pour ce faire.

Il a été question de la collection d'ouvrages en coédition avec Jean-Pierre HUGUET éditeur de Saint-Julien-Molin-Molette et des nouveaux projets d'édition. La convention entre le Parc et cet éditeur doit être renouvelée. C'est un point prévu à l'ordre du jour de la présente réunion de bureau.

Enfin, un premier bilan sur le programme d'éducation au territoire 2022-2023 a été fait. Ainsi 42 classes en ont bénéficié (bien que le budget ait été moins conséquent que prévu) dont 11 issues des Villes-Portes et 31 des communes du Parc.

- Commission Économie de proximité du 26 mai 2023 : en l'absence de Virginie BONNET-FERRAND, vice-présidente (excusée), c'est Marie MOTTOT qui présente le compte-rendu. 2 nouveautés : la Charte de confidentialité et la présentation des projets directement par les porteurs devant les membres de la Commission.

2 projets de mentorat ont été présentés.

Jean-Philippe PORCHEROT qui est membre de cette commission indique que pour les 2 projets concernés par le mentorat, la commission rendra un avis définitif le 27 juin.

Il a aussi été question du futur programme LEADER.

Charles ZILLIOX précise qu'une réunion du comité de pilotage LEADER aura lieu en septembre et le GAL se constituera pour décider de quelle manière les projets seront étudiés.

4 – DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT :

4.1 Programme d'éducation au territoire – année scolaire 2023-2024

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

Territoires reconnus pour leur forte qualité environnementale, les Parcs naturels régionaux doivent continuellement concilier la préservation de ce caractère exceptionnel avec le développement des activités menées par leurs habitants comme les pratiquants occasionnels.

Parce qu'ils couvrent près du quart du territoire de la Région, ce rôle est d'autant plus indispensable pour la préservation des ressources de la région, qu'il s'agisse de biodiversité, d'eau, de forêt, de patrimoines, de paysages ...

Cette capacité à garantir conciliation et développement impose aux Parcs de déployer une importante mission d'éducation au territoire et à l'environnement, pour mieux les connaître dans leur complexité, et mieux les sauvegarder.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le Parc naturel régional souhaite déployer son programme d'éducation au territoire auprès des écoles primaires du Parc du Pilat et de ses villes-portes.

Ce programme s'articulera sur de multiples thématiques : milieux naturels, énergie, biodiversité, patrimoine textile, agriculture...

Le déroulé de chaque séquence est adapté à l'âge des élèves.

À l'occasion des 50 ans du Parc, un temps ou une séquence sera dédiée à cet anniversaire. Cet événement est en cours de construction.

Le budget prévisionnel permet de s'adresser à plus de 50 classes soit plus de 1 500 élèves.

A noter que, pour l'année 2024, les interventions dans 10 classes sur la thématique « le pastoralisme dans le Pilat » pourront être financés par ailleurs, via le plan pastoral de territoire (PPT).

Les dépenses relatives à ce programme d'éducation au territoire comprennent notamment le coût de la prestation confiée au CPIE des Monts du Pilat (siège à Marlhes), à l'Île du Beurre (siège à Tupin et Semons) et à Nature en Mont Pilat (siège à Chuyer), le coût de la prestation confiée à l'Office du Tourisme du Pilat (siège à Pélussin) et les frais de transport des classes qui se rendent à la Maison du Parc.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 45 000 € TTC qui pourrait être financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 36 000 €
- Département du Rhône 3 000 €
- Autofinancement (dont mécénat) : 6 000 €

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

4.2 Programme d'actions culturelles pour l'année 2024

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

En vue de favoriser une vie culturelle dynamique, de diffuser la connaissance auprès du grand public et de partager le projet de territoire, les actions du Parc du Pilat s'articuleront principalement autour de trois axes :

- La mise en place de la saison culturelle « Champ Libre »,
- L'accueil de résidences d'artistes,
- La mise en place du Festival du cinéma solidaire du Pilat.

1. La saison culturelle « Champ Libre » : 5 dates de mai à octobre 2024

« Champ Libre » est un programme gratuit de spectacles, balades-découverte, dégustations et rencontres. Chaque date est organisée avec une commune et ses forces vives. La direction artistique du volet « spectacle » est assurée par un partenaire culturel reconnu pour ses capacités à concevoir, produire et diffuser un événement culturel.

Une au moins des 5 dates concernera une commune du Rhône et valorisera le patrimoine naturel afin de correspondre au souhait de la politique du Département du Rhône auprès de qui un dossier de demande de subvention serait déposé.

2. L'accueil de résidences d'artistes sur le Saint-Jacques de Compostelle

A l'issue de deux résidences artistiques :

- l'une qui accueille les artistes Eric tabucchi et Nelly Monnier pour la réalisation de « camera obscura » installées sur le chemin de St Jacques soit le GR@65.
- L'autre pour la création de l'œuvre d'art refuge créé à St Julien Molin Molette par Judith Nab dans le cadre de « Fenêtres sur le paysage »,

il sera nécessaire de promouvoir et faire vivre ces œuvres. Le Parc du Pilat au-delà de son accompagnement à leur réalisations et valorisera ces œuvres notamment par un événement culturel festif.

3. Festival du cinéma solidaire du Pilat 2024

Le festival est organisé depuis 2012 au cours du mois de novembre par un collectif Ciné-solidaire du Pilat animé par le Parc et qui comprend des cinémas et des médiathèques du territoire et de ses villes-portes. Le thème du festival reste centré sur la solidarité pour ainsi mettre en valeur des actions solidaires du territoire. Au programme : des cinés-rencontres, des expositions, des animations sans oublier l'ouverture du festival lors

d'un bal solidaire.

Le budget prévisionnel

Le coût total de la mise en œuvre de ce programme est de 37 500 € et comprendra des dépenses liées à l'accueil artistique (dont temps de personnel du Parc), l'organisation d'animations, de dégustations et des frais liés à la communication.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs): 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €
- Autofinancement : 7 500 €

Martine BRUNON demande si les camera obscura sont un dispositif pérenne et à quoi cela va ressembler.

Jean-Philippe PORCHEROT répond que, d'après lui, c'est quelque chose de plutôt pérenne. Cela reste à vérifier.

Information prise après la réunion auprès de la chargée de mission actions culturelles, ce sont des dispositifs semi-pérennes, 3 ans a minima. S'agissant d'une œuvre, il n'est pas encore possible de déterminer précisément à quoi cela va ressembler.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

5 - DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC : COMMUNE DE SAINT-APPOLINARD : PROJET D'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023, il est proposé de retenir le projet de la Commune de Saint-Appolinard.

La Commune possède un éclairage raisonné mais avec peu de lampes leds. Une étude confiée au SIEL précise qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée selon les recommandations du Parc) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agira de changer 134 lampes (les 6 autres étant déjà équipées en leds car renouvelées en 2022) et un point lumineux sera également supprimé.

L'économie financière liée à la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit de 6h sera maintenue et ces travaux permettront un gain supplémentaire de l'ordre de 4 105 €/ an. Cela se traduira par une économie d'énergie supplémentaire de 14 640 kWh chaque année.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent à ce jour l'extinction de leur éclairage en partie de nuit).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Saint-Appolinard pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 48 240 € HT. Une subvention régionale au taux de 50 % plafonnée à 15 000 €

sera sollicitée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la politique régionale en faveur des Parcs.

6 - BILAN DES DOSSIERS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT VERT ET BLEU

Christine ROBIN présente ce bilan.

11 fiches actions devaient être déposées à la Région en début 2023 pour un montant de 69 527 € en fonctionnement et 157 506 € en investissement demandé à la Région.

Lors de la Commission Permanente de mai à la Région, 9 actions ont été présentées représentant un montant 51 292€ en fonctionnement et de 133 918 € déposés en investissement.

Nom du porteur de projet et intitulé action	Investissement	Fonctionnement
CBNMC : Plantations végétaux locaux favorables aux déplacements des espèces : de l'accompagnement à l'expérimentation	8 000 €	
CENRA Élaboration et mise en œuvre de notices de gestion sur zones humides : Bassin d'Annonay et Pélussinois	52 502 €	
EPAGE Loire Lignon : Réalisation de travaux ou de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité aquatique	33 240 €	13 139 €
Fédération de pêche 69 : Travaux sur ruisseau des haies	22 580 €	
Epage Loire Lignon : Préserver ou restaurer des milieux humides fonctionnels	33 846 €	8 440 €
SIRRA : plantation de haies	10 000 €	
COPAMO : plantation de haies		3 640 €
CPIE : caravane de la biodiversité (animation)		11 668 €
Syndicat des 3 rivières : gestion de zones humides		6 900 €
<i>En attente : CEN étude connectivité</i>	20 000 €	1 000 €
<i>En ajout : CPIE Pollution lumineuse</i>		12 675 €
TOTAL	180 168 €	56 462 €

Deux actions du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) sont restées en attente. Une a été récemment

abandonnée, la seconde est toujours en attente de dépôt. Face aux besoins de financements complémentaires de l'action pollution lumineuse portée par le CPIE des Monts du Pilat, il a été proposé de leur donner la possibilité de déposer un dossier sur ce sujet en remplacement de l'action abandonnée.

Ce point n'appelle pas de délibération.

7 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET JEAN-PIERRE HUGUET ÉDITIONS POUR L'ÉDITION D'OUVRAGES

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Une collection d'ouvrages siglée et identifiée "Patrimoines du Parc naturel régional du Pilat" a été créée en 2021, elle permet de valoriser les patrimoines du Pilat, dont le patrimoine textile.

Elle est le fruit d'une collaboration avec Jean-Pierre Huguet Éditions, seule maison d'édition du territoire du Parc, et fait l'objet d'une convention de co-édition aujourd'hui arrivée à échéance.

À ce jour, deux ouvrages ont vu le jour :

- réédition : *Saint-Julien-Molin-Molette et son patrimoine lié à l'industrie textile*
- édition : *Observer les paysages du Pilat – l'observatoire photographique des paysages*

Le récit de vie de Michel Linossier, ancien peignier, est quasiment finalisé.

D'autres ouvrages ont déjà été proposés au comité de lecture duquel des élus du Parc sont membres.

La convention signée entre le Parc et les Éditions JP Huguet doit être actualisée. Dans ce cadre, la question est posée du financement des opérations d'édition et de la participation financière du Parc dans cette collaboration.

Actuellement, l'engagement financier du Parc porte sur l'achat pour 500€ de chaque ouvrage édité. Cet engagement est sans commune mesure avec l'engagement financier supporté par l'éditeur lorsqu'il assume le rôle de Direction de collection (2 000€ pour la "ré-écriture" de l'ouvrage de Michel Linossier, prévisionnel de 15.000€ pour la ré-écriture et la mise en forme de l'ouvrage de Luce Chazalon). Ces engagements financiers sont considérés comme de l'investissement pour l'éditeur qui supporte l'essentiel des risques.

Au delà des 500 € de pré-achat, il est proposé dans le cadre de cette nouvelle convention que le Parc s'engage à rechercher, avec l'éditeur, des possibilités de financement autres, en particulier au travers du dispositif régional "Contrat de filière livre 2020 – 2023 – Maisons d'édition".

Afin d'éviter des procédures de révision trop lourdes, il est proposé que cette nouvelle convention soit signée pour une période de 3 ans, plutôt que pour une période annuelle.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le renouvellement de cette convention de partenariat et sur un accompagnement du Parc à la recherche d'autres financements.
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Charles ZILLIOX apporte ses remerciements à l'ensemble de l'équipe du Parc pour le travail toujours aussi important, y compris en période de révision de Charte.

Il revient également sur la Grange aux mille saveurs, qui a accueilli le lancement de la campagne « Quand on arrive en Parc » ce même jour à Jonzieux. C'est une exploitation qui travaille les sols différemment. Les

exploitants ont insisté sur la notion d'agriculture normale et pas d'agriculture bio.

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants et rappelle que la prochaine réunion du Bureau aura lieu le 12 juillet prochain.

Julien MATHOULIN, invite l'assemblée à se rejoindre autour du verre de l'amitié.